République Française
Département Loir-et-Cher
Commune de Villerbon

Compte rendu de séance
Séance du 19 septembre 2022

L'an 2022 et le 19 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MORETTI Jean Marc, Maire.

Présents : M. MORETTI Jean Marc, Maire, Mmes : BEULAY Michelle, TOURNOIS Martine, France BEAUPRE et MAGOT Julie, Cécile MEUBLAT, Cyril GENOT, DESCLOUX Bastien, GEST François-Michel, POTIEZ Michel, SOLLIER Etienne, Charlène DIDE et Emilie MAUPETIT.

Procuration : Laurent CHANDIVERT a donné procurations à Emilie MAUPETIT.

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 12/09/2022
Date d'affichage : 12/09/2022

A été nommé(e) secrétaire : Michel POTIEZ

SOMMAIRE

Le maire ouvre la séance à 20h
Le conseil municipal approuve le compte-rendu précédent.

1/ AMORTISSEMENTS

Le maire indique que les biens de la commune ne sont pas amortis mais que les subventions d'investissement doivent l'être.
Il propose de délibérer pour approuver le tableau d'amortissement des biens et des subventions et propose de voter le montant des amortissements en lien avec les subventions d'équipement évoquées.
Il précise que les durées d'amortissement sont liées à la nature des investissements (études, équipements, matériels, réseaux etc...) et peuvent aller jusque 50 ans.
Le conseil municipal à la majorité des voix soit 14 voix pour approuve le tableau d'amortissement.

2/ DECISION MODIFICATIVE

Afin de procéder aux écritures d'amortissement, le maire présente une décision modificative.
Celle-ci est votée à la majorité des voix, soit 14 voix pour.

3/ ACHAT PARCELLES RUE DES TOUCHES POUR ALIGNEMENT DE LA VOIE

Le maire indique que la commune s'était positionnée il y a une vingtaine d'année sur l'acquisition à titre gratuit d'une partie issue d'une division afin de procéder à un alignement de la voirie.

A présent, il est nécessaire de clore le dossier et d'acquérir la parcelle ZX 30 et une partie de la parcelle ZX 29.
Le maire précise que les cessions gratuites de terrains issues des dispositions de l'article R.332-15 du code de l'urbanisme n'existe plus depuis le 1er mars 2012.
Il rappelle que toutes les parcelles desservies par la parcelle ZX 30 sont construites et qu'il est nécessaire de régulariser la situation.
Le maire propose d'acquérir les parcelles ZX 30 et ZX 29 en partie au prix de 1 € du m2 soit 151 € + prise en charge des frais de notaire.
Cette proposition est acceptée à la majorité des voix, soit 14 voix pour.

4/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 28/35ème ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 25.5/35ème

Un agent du service d'encadrement et d'entretien a demandé une diminution de son temps de travail.
Son planning a été remanié en fonction de son souhait de ne plus faire le ménage le mercredi.
L'équipe ayant été remaniée complètement suite au départ en retard et démission de certains, la commune a réorganisé le travail et pu revoir à la baisse le temps de travail global consacré aux tâches ménagères puisque mieux réparti.
Le ménage est fait tous les matins (toutes les salles y compris vestiaire foot, église etc... selon les besoins) ce qui semble beaucoup plus efficace qu'un grand ménage 2 fois par semaine...
L'ensemble du conseil municipal vote cette décision de diminution du temps de travail de l'agent demandeur.

5/ DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La Préfecture a demandé la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.
M. François-Michel GEST vice-président du SDIS se propose.
Le maire demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter. Personne ne se propose.
L'ensemble du conseil municipal désigne M. Gest correspondant incendie et secours.

6/ ALIENATION ET VENTE PARCELLES F 409 ET G 412

Le maire expose,
Suite à la demande d'un habitant, il s'est rendu avec Etienne Sollier sur une parcelle appartenant à la commune située derrière la salle Associative et jouxtant plusieurs propriétés dont celle de l'habitant demandeur.
Ces deux parcelles étaient destinées à conserver le passage entre la place de l'église et le futur lotissement route du Moulin « Zac des Bonnelles ".
Le maire rappelle que le projet de Zac a été abandonné et que le chemin a été bouché du côté de la salle Associative.
L'accès à ce chemin n'est plus possible que par le biais d'une parcelle privée.
Il propose aux membres présents de mettre en vente ces parcelles inaccessibles et nécessitant un entretien.
Emilie Maupetit dit qu'il serait plus judicieux d'étudier la possibilité de créer un accès entre les écoles rue des Touches et la place de l'église voir de la salle polyvalente.
Elle rappelle que depuis de nombreuses années se pose la problématique de circulation sur la route du Moulin, dangereuse du fait du passage des camions et de l'étroitesse des trottoirs.
Plusieurs conseillers municipaux sont d'accord sur le fait d'étudier les possibilités de circulation entre les écoles et les salles de la commune.
Après discussion il est décidé que la commission voirie étudie les possibilités de créer un accès des écoles vers les salles communales y compris par le chemin actuel qui donne jusque-là rue des Noizeaux. Emilie Maupetit et M. Gest se joindront à cette commission.

Le maire demandera au propriétaire de la parcelle jouxtant le sentier des Garennes s'il est d'accord pour vendre une partie de celle-là pour permettre de créer un accès entre ce sentier, le sentier des pruniers et ou la rue des Noizeaux.
Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

7/ AFFAIRES DIVERSES

Le maire :

- L'arrêt de car situé route de la Haute Blonnière a été matérialisé
- A Villesecron des automobilistes utilisent les bas-côtés pour doubler le car

- Points tri : tous les lundis les agents communaux ramassent des encombrants, des déchets ménagers et autres ordures à côté des points de collecte de recyclage. Les dépôts sauvages sont très importants au cimetière et à la salle des sports.
  Depuis la pose d'affiches indiquant que les sites allaient prochainement être sous vidéo-surveillance les dépôts sauvages ont quasiment cessés.
  Le dispositif déplait car plusieurs affiches ont été arrachées.

- Une habitante de la commune a demandé à utiliser la salle associative certains samedi matin afin d'organiser des rencontres parents-enfants (de 0 à 4 ans). Cette personne travaille au sein d'un Relais d'Assistantes Maternelles et souhaite développer cette activité sur Villerbon.
  Il est décidé de lui prêter la salle Associative durant 2 samedis afin qu'elle constate si cette proposition intéresse les habitants.

- L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Saint Bohaire cherche une salle les jeudi de 14h à 16h pour mettre en place un atelier Théâtre avec les jeunes qu'elle encadre.
  La salle annexe leur est prêtée pour un an.

- Un habitant proche de la salle Associative demande une place de parking privative afin de brancher son véhicule électrique. Il a proposé de retirer une partie du parterre de fleurs de la salle associative pour y mettre une place de parking.
  Cécile Meublat-Girardin rappelle que l'aménagement paysager de la place a été pensé et payé du temps de la création de la salle.
  Certains indiquent que la demande de ce particulier si elle est acceptée implique le même traitement pour les autres habitants souhaitant eux aussi des places de parking.
  Il est rappelé que la commission voirie étude les questions de stationnement sur la route du Moulin et aux alentours dans leur ensemble et pour satisfaire à la demande de tous.
  Après discussion la demande de l'administré est refusée.

- Etat de catastrophe naturelle : le maire indique qu'une demande a été déposée pour 2021 et le sera chaque année.

- Spectacle Festillesime :
  Le dernier spectacle a beaucoup plu (70 personnes).
  La compagnie du Hasard propose une nouvelle représentation qui s'appellera "La Dame à la Capuche" le vendredi 16 juin à 19h00.

- En 2023, comme chaque année, 1 ou 2 concerts auront lieu à l'Eglise.

- Ralentisseurs :

Certains administrés ont adressé un mail pour indiquer qu'ils n'étaient pas aux normes. L'entreprise est venue reprendre les mesures qui s'avèrent correspondre à la réglementation encore faut-il que les automobilistes les prennent à la bonne vitesse.
Les habitants de la rue des Noizeaux sont très contents et souhaitent qu'un autre ralentisseur soit mis de l'autre côté de la rue.
Aux Bouleaux plusieurs personnes demandent qu'un ralentisseur soit mis sur la RD 50.
Emilie Maupetit demande pourquoi le ralentisseur a été positionné côté Impasse des Clouseaux et non côté Ouest. Etienne Sollier rappelle que côté Ouest la voie étant communautaire elle devait être refaite.
La voie devant redevenir communale, une nouvelle réflexion sera menée pour le prochain budget.

Le maire fait un tour de table :

Etienne Sollier :

- Les travaux sur poteaux ciment aux Bouleaux auront lieu en octobre ou novembre prochain.
  Il indique que plusieurs communes sont confrontées au fait que la société Orange ne réalise pas les travaux de raccordement ce qui retarde tous les chantiers.

- Eclairage public :
  Afin de réduire le coût engendré par l'éclairage public, plusieurs hypothèses ont été faites.
  Cécile Meublat-Girardin rappelle l'importance d'avoir une consommation vertueuse en essayant de ne pas gaspiller les énergies.
  Après discussion il est décidé que l'éclairage public sera programmé comme suit :
  Du lundi au vendredi allumage à 6h30 extinction 15 mn avant le lever du soleil
  Samedi et dimanche allumage à 7h30 extinction 15 mn avant le lever du soleil

  Toute la semaine : le soir allumage 10 mn après le coucher du soleil et extinction à 13h
  Ces mesures seront mises en place après parution du prochain bulletin municipal afin que toute la population soit prévenue.
  Le maire indique qu'Agglopolys a réalisé une étude qui confirme qu'il n'y a pas plus de faits de délinquance dans les zones non éclairées.

François-Michel Gest :

- Afin de préserver les ressources en eau, une étude va être faite pour installer des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments publics.

Michel Potiez :

- Les commissions fêtes/Loisirs et communication se sont réunies pour évoquer le repas des aînés qui aura lieu le dimanche 6 novembre 2022 et sera servi par les conseillers municipaux.

- Le prochain bulletin municipal devrait paraître en octobre prochain.
  Nous attendons les articles des associations de Villerbon. Un flyer est distribué pour solliciter les entreprises locales ainsi que les photographes en herbe.

- *Point sur les associations :*
  City jeunes et l'APE semblent être en difficulté du fait du départ de plusieurs de leurs membres.

- *Le conseil des jeunes :*
  Le mot paru dans le bulletin municipal n'a pas permis de mettre en place un conseil des jeunes.
  Un flyer sera distribué (Julie Magot s'en charge).

- *Pot d'accueil des nouveaux arrivants :*
  Une discussion s'engage sur les actions possibles à mettre en place pour accueillir les nouveaux arrivants : courrier personnalisé ou autre.

- *Spectacle de Noël :*
  Michel Potiez et le Maire propose d'offrir un spectacle de Noël en décembre pour tous les enfants du RPI.
  Plusieurs élus demandent si le spectacle de Noël ne devrait pas plutôt être offert aux enfants accompagnés de leurs parents comme cela avait été le cas l'an dernier.
  Cela permettrait de créer du lien entre parents et enfants.

  Michel et le maire propose plutôt un spectacle de Noël pour tous les enfants du RPI sur le temps scolaire.
  Michel est chargé de continuer à réfléchir à la meilleure solution.
  Le Maire interrogera les autres maires du RPI.

- Projection d'un film offert par le Département
  Le Département propose la projection d'un film un mardi soir l'an prochain.
  La commune va s'inscrire afin de faire profiter les habitants d'une séance gratuite et conviviale.

- Michelle Beulay : elle confirme l'importance d'étudier la pose d'un ralentisseur à l'ouest de Villesecron

- France Beaupré dit que le feu d'artifice du 14 juillet n'a pas été tiré à l'heure indiquée sur l'affiche générale.

- Martine Tournois : L'animation Ludo mobile a beaucoup plu (28 participants dont 18 de Villerbon)

La séance est levée à 22h30

Le maire
Jean Marc MORETTI

MAIRIE DE VILLERBON
41 (Loir et Cher)

Le secrétaire de séance
Michel POTIEZ